

COMPTE-RENDU

du comité de pilotage élargi du 23/11/23

Liste des participants annexée

1 Echanges

1.1 Ouverture du comité de pilotage

Le lancement du comité de pilotage (COPIL) est effectué par M. Ayroles, maire de Prudhomat et président du SMDMCA. Il se réjouit de voir réuni pour ce premier COPIL des élus, des associations, des partenaires techniques et financiers. Il explique que si le COPIL n°1 a lieu en novembre 2023, les réflexions sont en réalité menées depuis 2022, année de la candidature du SMDMCA à l'appel à partenariat GEMAPI. Le président souligne que la GEMAPI est une compétence nouvelle et compliquée : le temps long y prime, pour essayer de corriger des erreurs faites par le passé lors de l'aménagement du territoire. Le président rappelle également le partenariat avec l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat. Pour exercer cette compétence, il faut être moteur, sinon il est difficile de mettre en œuvre des projets.

1.2 Contexte et objectifs du partenariat

M. Gasset du Cerema, complété par M. Breil de l'Inrae, présente l'appel à partenariat national dans lequel s'inscrit le partenariat avec le SMDMCA :

- un grand partenariat national est mené sur la période 2023-2025, piloté par Le Cerema, l'Inrae, l'Association nationale des Elus de Bassins, Intercommunalité de France, autour de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- un appel à candidatures a été ouvert auprès des collectivités qui souhaitent mettre en place cette nouvelle gestion des territoires, liée à la GEMAPI,
- l'objectif global des partenariats est partagé et capitalisé (retours d'expériences) mais chaque cas d'étude est particulier,
- les partenariats lauréats visent à exercer la GEMAPI dans le cadre d'une gestion globale, pour in fine avoir une plus grande résilience des territoires dès aujourd'hui mais également pour demain, notamment vis-à-vis de l'impact du changement climatique,
- 15 projets lauréats avec 5 syndicats et 10 EPCI de taille très variée, sur la période 2023 2025,
- des résultats attendus au 1er semestre 2025 et une valorisation au 2ème semestre.

Mme Larousse du SMDMCA expose le contexte et les objectifs spécifiques du partenariat Cerema-Inrae-SMDMCA.

L'ambition du partenariat sur le bassin de vie de Saint-Céré est de coconstruire avec tous les partenaires une stratégie de solutions fondées sur la nature, avec une vision territoriale basée sur le bassin-versant de la Bave et particulièrement le bassin de vie de Saint-Céré.

Le syndicat travaille depuis plusieurs années sur le bassin versant de la Bave à la préservation des milieux aquatiques (GEMA) comme à la prévention des inondations (PI), en lien avec les compétences portées par d'autres acteurs comme l'assainissement, l'eau potable...

Le bassin de vie de Saint-Céré présente de nombreux enjeux de prévention des inondations (problématiques de débordements/ruissellements) et de gestion des milieux aquatiques (biodiversité remarquable à préserver : écrevisses à pattes blanches, grands migrateurs).

La Bave est un cours d'eau très contraint à partir de Saint-Céré, on y relève des atterrissements (bancs de matériaux) et érosions, un endiguement (non déclaré) en aval, des réseaux d'assainissements, d'eau potable, un ruissellement important etc. Saint-Céré est une ville d'eau, que l'on peut considérer comme un « cas d'école ».

Le territoire est jugé idéal pour travailler en concertation sur une stratégie qui serait comprise et partagée avec le plus grand nombre. Les études et travaux antérieurs ont toujours été faits de manière ponctuelle, au coup par coup sans vision transversale. Ils se sont souvent concentrés sur les aspects techniques, sans réellement tenir compte du ressenti local.

Au cours du temps, dès le 17^{ème} siècle, le cours d'eau a fortement été modifié. Les plus gros travaux ont déjà transformé ce qui était un réseau de ruisseaux en la rivière canalisée que l'on connaît. Fin 20^{ème}, début 21^{ème} siècle, les solutions techniques envisagées pour prévenir les inondations ne sont pas satisfaisantes, il est « difficile de faire plus gros que ce qui a déjà été fait au 17^{ème} siècle ». Peu d'engagements ont été pris sur des solutions naturelles. Au 21^{ème} siècle s'opère un changement de vision : Est-ce que l'on continue à travailler avec des techniques grises étant donné leur coût, leur pérennité limitée et leurs limites ou choisit-on des alternatives plus douces plus résilientes au changement climatique ? Y-a-t'il capacité de réponse avec des solutions vertes (Solutions fondées sur la nature) ?

C'est par cette réflexion que le SMDMCA a souhaité orienter sa candidature sur plusieurs questions :

- Comment évoluera le fonctionnement des cours d'eau au cours du temps ?
- Quel impact aura le changement climatique ?
- Les solutions fondées sur la nature peuvent-elles être envisagées pour remédier à certaines problématiques ? Pour cela, des secteurs ont été choisis pour être étudiés :
 - o la Bave à la traversée de Saint-Céré
 - o la digue en aval du pont de l'Europe (qui présente un état dégradé)
 - o les têtes de bassin-versant et les zones humides
 - o le ruissellement sur les versants.

Enfin, Mme Larousse conclut ce préambule en rappelant que cet appel à partenariat a pour objectif d'associer étroitement la population à l'ensemble des réflexions et de mener des actions de sensibilisation. M. Gasset appelle donc les acteurs présents à s'impliquer sur ce projet.

Mme le maire de Saint-Céré prend la parole pour rappeler la nécessité d'avoir une vue globale des problématiques (zones humides en amont, la Bave canalisée pour limiter les inondations, la digue non déclarée après le pont de l'Europe). Elle souligne également l'enjeu de reconquête des zones d'expansions de crues, avec toutefois la nécessité de mesurer les enjeux de ces zones.

Des précisions sont demandées concernant l'origine de la digue aval. Mme Larousse explique qu'elle est probablement créée avec les produits de curage du « canal » de la Bave.

Mme Régnier demande les raisons de l'abandon des projets d'aménagements « en technique grise ». Mme Larousse indique qu'un projet de nouvelles digues était prévu en amont du seuil des Condamines. Les difficultés techniques et le financement extrêmement compliqué de ces « mur-digues » rendaient le projet non tenable. Par ailleurs, le gain était faible et les ouvrages posaient des problèmes de sécurité en cas de défaillance. Le projet fut donc abandonné.

1.3 Déroulé du partenariat

Mme Larousse précise ensuite les étapes d'études et d'actions de sensibilisation.

Le pilotage du partenariat est assuré par un panel varié d'acteurs au sein de deux instances : Un COPIL élargi (à l'image de ce premier COPIL) et un COPIL restreint (financeurs).

Des comités techniques seront organisés spécifiquement pour lever les difficultés éventuelles lors des études.

Plusieurs ateliers de territoire (3 à 4 déjà programmés) seront menés dans le cadre du projet. Leur but est d'aboutir à des co-constructions de solutions adaptées aux problématiques du bassin de vie de Saint-Céré.

Un volet animation/sensibilisation est prévu sur la durée du projet (2023-2025). Les partenaires n'ont pas encore tranché sur les meilleurs moyens de communications et de sensibilisation et sont ouverts aux suggestions. Des rencontres spécifiques avec les associations et la mairie seront organisées.

M. Ayroles rappelle l'importance de tenir compte des documents de planification (PPRI, PLUIh) dans la démarche, et vice-versa.

Tous les supports produits pour les Copils seront communiqués.

1.4 Démarche méthodologique

M. Gasset présente la démarche proposée pour les actions du partenariat. Les démarches sont provisoires et seront adaptées au fur et à mesure des retours.

Impact du changement climatique

Une étude prospective (basée sur les données du GIEC, de METEO FRANCE, ...) sera menée dans un premier temps sur le bassin de la Bave : quelles conséquences prévisibles à plus ou moins long terme du changement climatique ?

Deux ateliers seront organisés :

Objectif de l'atelier n°1 : Partager une vision montante et descendante du changement climatique par l'étude d'indicateurs, prévoir les impacts et chaînes d'impacts sur plusieurs thèmes : l'eau, l'aménagement, l'économie, le tourisme, le cadre de vie...

Objectif de l'atelier n°2 : Proposer des solutions selon les alarmes et priorités émises au premier atelier.

Etat des lieux des connaissances, étude de gouvernance

Un état des lieux des connaissances et études existantes est engagé : avant de proposer de nouvelles actions et études, on cherche à comprendre ce qui a pu aboutir au travers d'un travail bibliographique et par l'interview d'acteurs. Quels étaient les freins et les leviers ? Comment le territoire s'organise autour de la gouvernance de l'eau sur le bassin-versant de la Bave ?

Services rendus par les écosystèmes

Une tâche spécifique est dédiée aux notions de bénéfices écosystémiques. Il s'agit des biens et bénéfices que peut retirer l'homme des écosystèmes. Il peut s'agir par exemple de : service de régulation de la ressource eau, amélioration de la qualité de l'eau, services culturels, îlots de chaleur... L'étude abordera également les questions suivantes : Comment les usagers peuvent-ils s'approprier ces milieux ? Qu'apportent les milieux aquatiques au territoire, à ses acteurs et à ses habitants ?

La méthodologie de cette étude s'appuiera sur l'établissement d'un panel d'indicateurs qui s'appliquera sur des portions de cours d'eau et de zones humides. Ces indicateurs seront notés à travers des entretiens avec différents acteurs (grand public et acteurs du territoire). La biodiversité y est également considérée comme support des services de régulation, culturels voire d'approvisionnement.

Traversée urbaine de Saint-Céré

L'objectif de cette étude sectorielle est de concilier amélioration du fonctionnement hydrosédimentaire de la Bave et cadre de vie, dans le contexte du changement climatique. Quelle serait une vision idéale et partagée de la Bave à Saint-Céré ? Des actions seront effectuées pour partager des retours d'expériences et évaluer les possibilités d'amélioration de la qualité hydrogéosédimentaire de la Bave. Des choix sur la conservation ou la modification des différents usages liés à la rivière seront soulevés. Des ateliers dédiés permettront de réfléchir et coconstruire une réponse issue des acteurs du territoire et basée sur des solutions vertes.

Secteur aval pont de l'Europe

Cette étude concernera le merlon (digue) existant et dégradé, qui ne joue pas de rôle pérenne dans la protection contre les inondations et provoque par ailleurs un sur-risque. La situation actuelle est caduque du point de vue technique et juridique, le statu quo qui domine depuis plusieurs années n'est aujourd'hui plus permis. Ce secteur présente également un enjeu écologique.

L'objectif sera d'étudier et de montrer, via une modélisation fine, ce qui se passe en cas de diverses options d'évolution des milieux. Plusieurs scénarios seront donc testés et illustrés. Ils devront être à la fois techniquement et juridiquement faisable. L'approche devra tenir compte et croiser de nombreuses problématiques.

Ruissellement (présentation assurée par M. Breil)

Une approche du ruissellement à l'échelle du bassin versant sera menée, dont le but est de décrire, informer et évaluer les zones les plus propices à générer du ruissellement, en intégrant des facteurs topographiques, pédologiques et d'occupation du sol. Le résultat de cette analyse sera croisé avec les dommages (par exemple l'événement du 14/08/23). Ce travail permettra de se questionner sur l'aménagement du territoire et les mesures de réduction du risque : « si j'agis à tel endroit, quelle sera la conséquence en termes de ruissellement sur le bassin versant ? ».

Les actions peuvent par exemple consister à des variations de l'occupation du sol, au renforcement de la capacité de zone humides. Il pourra être constaté l'effet de l'action réalisée en amont sur l'aval (par exemple une diminution du débit). Seront également considérés les effets de concomitance des crues entre différents affluents (décalage du pic de crue). Les ateliers auront comme base de discussion les essais et les cartographies en résultant.

Stratégie d'action

Le partenariat a pour objectif final la construction d'une stratégie d'actions : une stratégie fondée sur la nature, non aggravante pour le risque inondation et avec la recherche d'un co-bénéfice sur ce risque. Tout type d'acteur est bienvenu pour coconstruire la stratégie. L'objectif est de ne pas partir d'une feuille blanche mais de valoriser ce qui a déjà été réalisé initialement sur le territoire et tout ce qui pourra être tiré des ateliers et études.

La non aggravation du risque inondation est une ligne rouge pour les propositions d'aménagements fondés sur la nature qui seront proposés.

Valorisation/Communication

La finalité du projet est une diffusion sur le territoire des résultats du partenariat. Il est donc indispensable d'associer les acteurs locaux. Les partenaires lancent un appel à initiatives pour accompagner les acteurs locaux via différentes formes d'actions auprès de la population (riverains, établissements scolaires, associations, privés...). Toute proposition est bienvenue afin d'avoir une communication la plus efficace.

Le SMDMCA, l'Agence de l'eau et le Cerema sont disponibles pour intervenir sur différents projets (éduc-eau, relais, conférence...) sur le thème de l'impact du changement climatique en lien avec le partenariat.

Questions/réponses diverses (Q/R)

Q : Y aura-t-il une évaluation financière des coûts ? Pour la poursuite des projets, devra-t-on passer par un bureau d'études ?

R : M. Gasset explique que les études seront menées jusqu'au stade Esquisse, ce qui permettra de définir une fourchette financière assez large, à court, moyen et long terme. Entre le stade Esquisse et celui d'avant-projet, il faudra affiner les coûts et cela peut passer par des études plus approfondies. Il est quand même possible de se projeter et de prendre des décisions avant cette étape (analyse coût/bénéfice d'une action). Le partenariat s'arrête donc au stade Esquisse. Mme le maire de Saint-Céré rappelle que la question financière reste le nerf de la guerre et que la taxe GEMAPI est un des leviers d'action.

Mme le maire synthétise les enjeux et rappelle que « longtemps nous avons vécu contre la rivière et maintenant, comment vivre avec ? »

Q : Comment seront financées les actions ?

R : M. Ayroles rappelle que la taxe GEMAPI permet de financer des actions d'envergure. Il prend pour exemple le financement de programmes comme le projet LIFE sur la Dordogne et la restauration du seuil de Carennac qui se déroulent sur 4 à 5 ans. Il faut avoir une vision sur le temps long (Quand on parle de stratégie d'actions, on raisonne à 10 ans. Le changement climatique agit sur 50 ans, voire 100 ans). L'Agence de l'Eau est également un partenaire financier très important. La part restant à charge du syndicat est généralement de 20% sur les solutions fondées sur la nature.

Q : Aura-t-on un suivi par mail de l'avancée des différentes actions ? Comment sera informée la population ?

R : Selon les étapes d'avancement, il sera possible de faire une information aux communes. Mme Annett indique que le SMDMCA pourra utiliser de nouveaux moyens d'information auprès de la population et qu'une page internet dédiée sera créée sur le site internet du SMDMCA. Mme Régnier ajoute qu'il sera important d'associer la presse locale. Il sera également possible d'utiliser l'application « Intra-Muros » de Cauvaldor pour la diffusion communautaire et communale. Mme le maire ajoute que les élus devront pouvoir répondre aux questions des administrés. Les élus de la commission de bassin-versant de la Bave seront dans la boucle d'information.

Une suggestion par rapport à la communication est la mise à disposition d'un support papier pour les anciens.

Il y aura un compte-rendu du COPIL, des supports seront produits suite aux études et instances, ateliers, réunions etc.

Q : Les rapports seront-ils consultables ?

R : M. Gasset indique l'intégralité des productions a pour but d'être publique.

1.5 Prochaines étapes

Le prochain événement organisé à Saint-Céré dans le cadre du partenariat sera l'atelier n°1 sur l'impact du changement climatique sur le bassin de vie. Au cours de cet atelier, l'objectif est :

- Effectuer une descente d'échelle depuis les projections globales nationales jusqu'au bassin versant de la Bave sur une sélection d'indicateurs du changement climatique,
- Identifier les impacts sur le bassin de vie et le bassin-versant

Dans un second temps, un deuxième atelier permettra de réfléchir et proposer des réponses concrètes ou plus abstraites aux enjeux identifiés à l'atelier 1, sur plusieurs temporalités.

Les ateliers sont organisés avec une contrainte de 40 participants au maximum, des invitations seront envoyées pour constituer un panel représentatif des acteurs du territoire (sans critères stricts sur l'âge, l'activité...), il est important que les personnes présentes puissent participer aux différentes étapes. Un appel est lancé à toutes les bonnes volontés pour cette co-construction. Le public cible est plutôt les professionnels du territoire mais l'appel est ouvert à la société civile dans la limite de la jauge retenue.

Les résultats de l'atelier 1 feront l'objet d'une première restitution en Copil restreint.

2 Clôture

Le SMDMCA clôture le COPIL n°1 en remerciant les participants et en rappelant que toute l'équipe reste disponible pour toute information suite à la présentation effectuée, et que les participants sont invités à poser des questions, et à suggérer toute idées, remarques pouvant orienter la suite du partenariat.